

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 21 mai 2026

L'an 2026 et le 21 mai à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

Délibération N° 21-05-2026 / N°59

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Mathieu Louis, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Christophe Rose, Harold Tétu, Philippe Verret, Christophe Ansquin, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pascal Glavieux, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Roland Descamps, Eric Caron, Joël Tourse, Ludovic Duriez, Yves Lieppe, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdre, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 104

Absents excusés : Michel Petit, Benoit François.

Absents suppléés : Pascal Dionnet suppléé par Didier Briout, Philippe Cojon suppléé par Eric Théry, David Dubois suppléé par Bernadette Peze, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour.

Absents : Patrick Roblot, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, Luc Delaporte, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Rodrigue Hotte, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Sylvie Gabez ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Maurice Soyez ayant donné à Monique Debeaumont, Julien Bellengier ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Arnaud Ricq ayant donné procuration à François Coquart, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Dominique Verdel ayant donné procuration à Serge Leu, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Gilbert Cottin ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Alexandre Decry ayant donné procuration à Hubert Tassencourt, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Tourse, Julie Théret ayant donné procuration à Françoise Détourné, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Pascal Mestan

Assainissement collectif – demande de subvention FEDER – actions innovantes 2026 – projet de création de réseaux d’assainissement collectif sur la commune de Noyellette

Exposé des motifs

La Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois souhaite engager un programme ambitieux de création de réseaux d’assainissement collectif sur son territoire, plus précisément sur la commune de Noyellette. Ce projet vise à améliorer la collecte et le traitement des eaux usées, à préserver les milieux naturels et à répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux locaux.

Dans le cadre de cette opération, estimée à 2 000 000 € HT, la collectivité entend inscrire ce projet dans une démarche innovante, alignée sur les priorités du 4^e appel à projets FEDER 2026 « Actions Innovantes : Stimuler l’innovation à l’échelle locale ». Ce projet s’articule autour de quatre axes majeurs :

- La transition écologique ;
- L’adaptation au changement climatique ;
- La performance environnementale des infrastructures ;
- La modernisation numérique des réseaux publics.

L’innovation proposée repose sur une approche intégrée, combinant des solutions techniques, organisationnelles et méthodologiques pour réduire significativement l’empreinte carbone des chantiers d’assainissement (objectif : -50 à -70 %). Parmi les mesures envisagées figurent :

- L’utilisation de matériaux bas carbone (coulis de comblement, canalisations recyclées ou recyclables) ;
- Le déploiement de techniques sans tranchée ou à tranchées réduites ;
- Le réemploi in situ des matériaux excavés ;
- L’intégration d’équipements de chantier à faibles émissions ;
- L’introduction de clauses carbone dans les marchés de travaux ;
- Le développement d’une méthodologie d’Analyse du Cycle de Vie (ACV) standardisée pour les chantiers.

Ce projet, porté par la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois en partenariat avec IMT Nord Europe et l’Université d’Artois, s’inscrit dans une logique de démonstrateur territorial reproductible à l’échelle intercommunale.

Pour mener à bien cette opération, la collectivité sollicite une subvention FEDER à hauteur de 80 % du montant total des travaux. Il est également proposé de recourir à un accompagnement spécialisé pour le montage du dossier de financement, pour un montant de 4 000 €.

Le conseil communautaire,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences des communautés de communes en matière d’assainissement ;
- le Code de l’environnement, notamment ses articles relatifs à la gestion des eaux usées et à la préservation des milieux aquatiques ;
- les statuts de la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois ;
- le programme opérationnel FEDER 2021-2027, et plus particulièrement le 4^e appel à projets « Actions Innovantes : Stimuler l’innovation à l’échelle locale » ;



Considérant

- la nécessité d'améliorer la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire communautaire, en particulier sur la commune de Noyelle, afin de répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux ;
- que les travaux de réseaux d'assainissement représentent un poste majeur d'émissions carbone en raison des terrassements lourds, de l'utilisation de matériaux à forte intensité carbone et d'une logistique de chantier peu optimisée ;
- que le projet proposé s'inscrit dans une démarche innovante visant à réduire significativement l'empreinte carbone des chantiers, tout en structurant une méthode transférable à d'autres collectivités ;
- que ce projet répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projets FEDER 2026, notamment en matière de transition écologique, d'adaptation au changement climatique et de performance environnementale ;
- que le plan de financement prévisionnel prévoit une subvention FEDER à hauteur de 80 % du montant total des travaux;
- la nécessité de recourir à un accompagnement spécialisé pour le montage du dossier de financement, pour un montant de 4 000 € ;

Après en avoir discuté, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de création de réseaux d'assainissement collectif sur la commune de Noyelle, tel que présenté dans le présent exposé.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, estimé à 2 000 000 € HT, et sollicite une subvention FEDER à hauteur de 80 % de ce montant.
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette demande de financement, y compris le dossier de candidature à déposer avant le 15 juin 2026.
- d'approuver le recours à un accompagnement spécialisé pour le montage du dossier de financement, pour un montant de 4 000 € HT, et autorise le Président à engager cette dépense.

Le secrétaire de séance

Pascal Mestan

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 28/05/2026 et publication ou notification du 28/05/2026

